

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continus
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 30 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

25 Février. — A la suite du procès Zola, des mesures disciplinaires sont prises à l'égard de M. Leblois avocat, qui est révoqué de ses fonctions. Le lieutenant-colonel Picquart est mis en réforme; le lieutenant d'artillerie Chaplin est mis en non-activité par suspension d'emploi; M. Grimaux, professeur à l'école Polytechnique est mis en congé jusqu'à la liquidation de sa retraite.

— Il est procédé au Crédit Foncier de France au 12^e tirage des bons de l'Exposition sous la présidence de M. Marqués de Braga, sous-gouverneur du Crédit Foncier,

— Une dépêche du Dahomey annonce la mort de M. Albert de Bernis, chef du poste d'Ilo, soldat d'une bravoure éprouvée, fils cadet du comte de Bernis, député du Gard.

26 Février. — Une rencontre au pistolet survenue au sujet du procès Zola, entre MM. Drumont et Clémenceau, a lieu aux environs de Paris: six balles sont échangées sans résultat, entre les deux adversaires.

27 Février. — Election sénatoriale dans le Var. — M. Méric, radical-socialiste est élu.

— Un horrible crime est commis à Livourne. Un employé distillateur âgé de cinquante et un ans, tue sa femme

âgée de trente-cinq ans, et son fils âgé de six ans. L'assassin après avoir placé dans une malle les cadavres coupés en morceaux, se rend aux environs de Florence et se jette dans un torrent après avoir avalé une forte dose de poison.

28 Février. — Un immense incendie se déclare à Montceaux les-Mines, dans un grand atelier de menuiserie des mines de Blanzay. Les dégâts sont estimés à 600.000 francs,

28 Février. — Le paquebot transatlantique la *Champagne*, retardé en mer par suite de la rupture de son arbre de couche et obligé de jeter l'ancre sur les bancs de Terre-Neuve, à 900 kilomètres d'Halifax, est remorqué heureusement et conduit dans ce dernier port où les réparations nécessaires seront effectuées. Le steamer américain *Rotterdam* opère le sauvetage d'une chaloupe montée par un lieutenant et neuf hommes d'équipage de la *Champagne*, qui depuis six jours avaient quitté leur navire pour chercher du secours. Les marins après avoir erré par une mer démontée et un froid très vif étaient dans un pitoyable état au moment où ils furent recueillis.

1^{er} Mars. — Une tentative d'assassinat est exercée entre Menton et Roquebrune, sur la personne d'une dame en villégiature à Monte-Carlo. Surprise par l'arrivée dans son compartiment d'un individu inconnu, cette dame est assail-

lie, piétinée, puis jetée sur la voie, après avoir été dépouillée de son porte-monnaie et de ses bijoux. Le meurtrier est recherché activement.

2 Mars. — Le Comité national républicain du Commerce et de l'Industrie donne au Grand-Hôtel un banquet auquel assistent de nombreuses personnalités politiques. Un important discours est prononcé par M. Deschanel, vice-président de la Chambre.

3 Mars. — Ouverture de la vingt-neuvième session de la société des agriculteurs de France.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Que les Dammartinois partisans du chemin de fer — Nous aimons à croire qu'ils le sont tous — se réjouissent ! le plan détaillé du tracé de la future ligne, ainsi que les devis estimatifs de l'entreprise sont entièrement terminés et, à l'heure actuelle, on peut se rendre exactement compte de la dépense que nécessitera l'établissement de la voie ferrée vers laquelle se porte les espérances de la vieille cité Dammartinoise.

Comme nous l'avons dit déjà, c'est de nos compatriotes seuls que dépend maintenant le succès de cette œuvre d'utilité publique, car après avoir obtenu au prix de laborieux efforts et de tenace volonté, un projet définitif et une grande partie des subsides nécessaires, le dévoué promoteur du projet compte sur la bonne volonté et le désintéressement des propriétaires fonciers pour lui faciliter sa tâche, en bornant leurs prétentions à la valeur moyenne des terrains nécessaires à l'établissement de la voie; un arrangement amiable devant être beaucoup moins onéreux qu'une mise en demeure par voie d'expropriation.

Bien que le projet de tracé étudié et dressé sous la direction de M. l'ingé-

nieur Hulin ne diffère pas sensiblement de celui qu'avait élaboré M. le docteur Studer, ceux de nos concitoyens qui auraient le désir de parcourir ce volumineux et très intéressant dossier, n'auront qu'à s'adresser au sympathique initiateur du projet qui se met dès aujourd'hui à leur entière disposition.

Nous ne saurions donc trop remercier M. le docteur Studer d'avoir réussi à faire franchir ce pas énorme à son projet, qui est assuré, dès maintenant, de l'appui de l'administration départementale et de la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui fera tout ce qui dépendra d'elle pour seconder la bonne volonté de la population Dammartinoise.

A elle donc de prouver qu'elle veut avoir son chemin de fer !

— Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier à une heure, sous la présidence de M. Moreau, adjoint, assisté de MM. Michel, Dupille Stanislas, Vincent, Lemarié, Berger, docteur Beuve, Sacy, Godefroy, Chenevat et Fourie.

Le Conseil est d'abord appelé à approuver diverses dépenses supplémentaires figurant au chapitre des dépenses imprévues de l'exercice 1897; puis il propose un candidat appelé à bénéficier, s'il y a lieu du montant de la somme provenant du legs Godart Périnet.

La récolte du foin des promenades du Château est concédée pour la présente année à M. Mérol, moyennant la somme de 25 francs.

Le rôle des eaux s'élevant à la somme de 11,993 francs est soumis à l'approbation du Conseil.

La Commission administrative de l'Hospice ayant décidé de mettre en

vente l'immeuble de l'ancienne institution Boujard. Le Conseil appelé à donner son avis à cet égard, approuve la décision du Conseil de l'Hospice.

M. le Maire est autorisé à procéder à la vente des peupliers plantés dans l'ancien chemin de Longperrier au lieu dit Saint-Guinfort.

Appelé sur la demande d'un inspecteur des Contributions indirectes à apporter des modifications dans le versement à la Caisse municipale, des fonds provenant de l'octroi, le Conseil ne juge pas à propos d'accéder à ce désir, dont il ne prévoit pas l'utilité.

Sur la demande de M. Berger, lieutenant de la subdivision de pompiers, le Conseil Municipal accepte le patronage d'un concours de pompes à incendie, qui serait organisé à Dammartin pour le 26 juin prochain et il accorde, pour parer aux premières dépenses de ce concours une subvention de 500 francs. Les membres de la commission des fêtes sont désignés pour former le Comité d'organisation de ce concours.

Il est donné, en terminant, communication de la liste des personnes admises à la gratuité de l'assistance médicale, cette liste comprend 91 personnes.

La séance est levée à deux heures.

— On nous a reproché, de n'avoir donné, dans notre dernier numéro, aucun renseignement sur l'incendie qui se serait produit à Dammartin, ces jours derniers, au domicile de M. Gouffé; incendie dont tous nos confrères meldeois ont fourni de palpitants détails.

Plusieurs pompiers que nous avons consultés à ce sujet n'ayant pu nous fournir aucune indication, nous avons

eu recours au commandant de la compagnie, qui nous a avoué, en toute sincérité, n'avoir eu connaissance que par les journaux de Meaux de ce prétendu incendie.

Tout est bien qui finit bien.

— Les opérations du Conseil de révision auront lieu à Dammartin le samedi 11 Juin, à neuf heures et demie du matin, à l'Hôtel de ville.

— Vendredi matin, M. Violet Alphonse, employé chez M. Cotelle-Fort, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales: occupé à vendre du poisson dans la voiture de son patron, M. Violet voulut, à un certain moment retenir le cheval qui, s'était mis inopinément en marche, mais il fit un faux pas et tomba sous la voiture dont la roue lui passa sur la figure et sur diverses parties du corps.

S'étant relevé avec la figure toute meurtrie et ensanglantée, le blessé put constater avec satisfaction, que malgré ses profondes contusions, il n'avait aucune fracture et il eut même la force de retourner lui-même à son domicile où il reçut des soins empressés.

Son état est aussi satisfaisant que possible.

VILLENEUVE

M. Maurice Hutin, qui, il y a quinze jours quitta Villeneuve pour se rendre à Panama, où l'appellent les travaux du Canal, était un des passagers du paquebot transatlantique *La Champagne*, dont la traversée a été particulièrement dangereuse.

Les amis du sympathique ingénieur se réjouissent de la façon heureuse dont lui et ses compagnons de voyage se sont tirés de cette situation périlleuse; les habitants de Villeneuve ne seront pas les derniers à l'en féliciter.



Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Notice

18745

CB

18745

SHAS



0 000000 110129

SAINT-MARD

La récente loi sur l'admission comme témoins des personnes du sexe faible, vient de recevoir une première application au mariage de M^{lle} Berthault, qui comptait comme témoin, Mme Thibaut Régner, épouse du grainier parisien.

— Nous n'avancions rien de trop, dimanche dernier en annonçant un grand succès à la soirée donnée aujourd'hui même, à 7 h. 1/2, par l'association du patronage de jeunes filles de Saint-Mard.

On nous apprend que le Comte de Cumplido et sa jeune épouse, deux richissimes Chiliens, occupant dans leur pays une situation élevée, et dont M. l'abbé Grandtrait a fait la connaissance au cours de son récent voyage à Jérusalem, présideront cette joyeuse soirée dont nous recommandons chaudement l'alléchant programme, que le manque de place nous empêche de publier.

COMPANS

Nous avons donné connaissance à nos lecteurs du vol d'une montre qui avait été commis il y a quelques temps, par un jeune homme de 17 ans, Arthur Fouquet, au préjudice d'un ouvrier belge, occupé comme lui à la ferme de Mme Taveau.

La montre avait été vendue 5 francs à un individu qui, apprenant qu'elle avait été volée, la rendit à son propriétaire.

Il résulte des débats de cette affaire devant le tribunal correctionnel de Meaux, que ce vol a été inspiré par l'état précaire de son auteur, qui, malgré un travail soutenu ne peut arriver avec sa mère, à gagner de quoi subvenir aux besoins de la maison.

Le tribunal condamne Fouquet à

15 jours de prison en lui appliquant toutefois le bénéfice de la loi Bérenger.

— Emile Gibert est un gaillard de 33 ans qui depuis assez longtemps déjà ne vit pas dans d'excellents termes avec le garde-champêtre de sa commune qu'il accuse de lui avoir fait injustement un procès-verbal

Le 13 Février dernier, Gibert rencontrant le représentant de la loi, l'aborda et lui tint ce petit discours : « Te voilà vieux mufle ; si je te tenais dans un coin, tu n'y souperais pas ; si tu étais un homme comme moi je te casserais la figure »

Gibert avoue franchement ses torts au président du tribunal : « Je ne peux pas déclarer le contraire, c'est la vérité, je lui ai dit tout cela. »

La franchise de Gibert ne lui en coûte pas moins 16 fr. d'amende, dont il est tout penaud.

Quant à l'agent de la force publique, il est encore tout confus « de s'avoir entendu traiter de la sorte. »

CLAYE-SOUILLY

Les opérations du Conseil de révision, auront lieu pour le canton de Claye-Souilly, le samedi 14 juin, à trois heures du soir, à la mairie.

— Madame Vve Felbacq, aubergiste à Claye, a été victime, dans la nuit du 26 au 29 Février, d'un vol de deux lapins, qui ont été discrètement enlevés de leur clapier.

L'auteur de ce larcin est demeuré inconnu.

ERMENONVILLE

La semaine dernière a eu lieu à la mairie d'Ermenonville, une touchante cérémonie d'un caractère tout intime : pour reconnaître publiquement les bons et loyaux services de deux braves pompiers ; les sieurs Louis Gremel et Lepoix Gustave, l'administration mu-

nicipale, par l'entremise de son chef, M. Léon Martin, a remis à chacun de ces braves compagnons du devoir, une coupe d'argent finement ciselée, dans laquelle ils ont eu le plaisir de savourer le vin d'honneur qui a été offert à leur intention aux notabilités conviées par M. le Maire, qui a prononcé une courte mais très vibrante allocution, vivement applaudie par toute l'assistance.

Le suffrage universel avant 1789

Depuis que nous possédons le suffrage universel, il est l'objet à chaque instant de critiques plus ou moins acerbes ; on le conspu le plus souvent mais on n'ose pas le changer ; on dit qu'il est absurde, que le vote d'un imbécile, d'un idiot, puisse contrebalancer le vote d'un homme de génie ou simplement d'un homme instruit ; on dit qu'un millionnaire est autrement intéressé à la prospérité de son pays que le misérable qui vit au jour le jour et le plus souvent de la charité publique. Le pauvre homme d'esprit et d'argent répond qu'il tient au moins autant à sa personne et à ses quat' sous que l'homme d'esprit et l'homme riche, et que sa petite personne et son pauvre pécule ont plus besoin d'être protégés.

Nous laisserons comme beaucoup d'autres cette discussion se continuer sans prendre parti, mais nous allons lui apporter un document qui étonnera beaucoup de nos concitoyens qui croient que le monde a commencé tout juste avec le siècle ou seulement quelques années avant. Ce document porte le titre suivant qui l'explique mieux et avec plus de précision que je ne pourrais le faire :

« Livre pour inscrire les assemblées de délibérations, redditions de compte

et autres choses concernant l'intérêt revenue, maniment et administration des biens de l'Eglise et fabrique de la paroisse de St-Martin d'Ermenonville, diocèse de Senlis, commencé aujourd'hui onzième jour de janvier mil sept cent trente trois, par assemblées provoquées au prône de la messe paroissiale et par le son de la cloche à l'issue de vêpres. »

Pour compléter et préciser le caractère de ces assemblées et en déterminer la forme et les attributions, nous copierons la délibération suivante qui a l'avantage d'être très courte :

« L'an mil sept cent trente quatre le dimanche quatorzième jour de novembre en l'assemblée provoquée à l'issue des vêpres au son de la cloche en la manière accoutumée, les habitants pour ce présents a été nommé par M. le curé de la paroisse et par les habitants de la paroisse soussignés la personne de Simon Damant, habitant du dit lieu, pour marguillier de l'œuvre et fabrique du dit Ermenonville et en faire la fonction pendant l'année à compter de ce jour jusqu'à pareil jour de l'année de mil sept cent trente cinq ce qui a été accepté par le dit Damant avec promesse de gérer manier et administrer les biens, et la d. œuvre et fabrique et d'en rendre compte quand il appartiendra et a signé avec Messire Geoffroy, curé et les habitants présents. »

Il résulte de cette délibération que tous les habitants ont voix délibérative sans qu'il y ait de liste d'électeurs, il résulte encore que la paroisse est administrée par un marguillier et non par le curé, et que ce marguillier est nommé pour une année seulement ; on peut ajouter ce passage d'une délibération précédente qui détermine les pouvoirs du marguillier :

« La communauté fait défense à tous les marguilliers tuturs en charge de cette église d'employer l'argent de l'église en dépense non usitée pour ce qu'il ne lui serait point alloué lors

de la reddition de son compte sans avoir consulté ceux qu'il appartient. »

Cet avertissement fait par l'assemblée qui dans la délibération a pris des décisions pour le balayage de l'église, le blanchissage du linge, l'achat d'un missel, etc., indique combien elle était jalouse de son autorité et n'entendait pas laisser trop de liberté, ni au marguillier, ni au curé. Aujourd'hui les curés et les maires des communes actuelles ont une autorité beaucoup plus grande.

Le marguillier était à la fois administrateur et trésorier et il rendait ses comptes d'une manière très simple ou tout au moins on n'indiquait que le résultat dans la délibération comme dans celle-ci :

« Ce jourd'hui, dimanche 8 juillet 1736, Nicolas Boucher, marguillier a rendu compte en l'assemblée des habitants en présence de M. le curé et a délivré comptant deux cent treize livres huit sols six deniers qui restaient entre ses mains, laquelle somme a été remise à M^e Nicolas Le Duc, marguillier en charge etc. »

On ne saurait imaginer plus de liberté ni plus de simplicité. Ainsi on se passait d'établir un budget et encore plus de le faire approuver par le préfet; il n'y avait pas de préfets, de sous-préfets, pas d'agents-voyers, pas de conseils de préfecture, pas de cours des comptes etc., etc.

A un autre point de vue une délibération de la même assemblée mérite d'être rapportée, elle va nous montrer une des attributions de cette assemblée dont le conseil municipal de nos jours est complètement privé, nous la citons textuellement :

« L'an mil sept cent trente quatre, le dimanche vingt-huit novembre, en l'assemblée provoquée par M. le curé au prone de la grand messe d'aujourd'hui

d'hui pour l'élection d'un clerc maître d'Eschole de l'église et paroisse de ce lieu d'Ermenonville et en procédant à la dite élection les dits sieurs curé, Marguillier Syndic et principaux habitants, assemblés à l'effet de ce que dessus au son de la cloche à la manière accoutumée a été nommé et élu, tous d'une commune voix, la personne de Laurent Gredelue, maître d'Eschole de la paroisse du Bourget, qui accepte les dites fonctions de clerc et maître d'Eschole après l'avoir fait chanter, écrire et interrogé sur ce fait et l'arithmétique lequel a promis de se bien comporter dans les dites fonctions etc. »

Ainsi c'est l'assemblée qui choisit et nomme le maître d'école, lui fait passer l'examen nécessaire et constate ses aptitudes. De notre temps le suffrage universel, le conseil municipal, le maire, sont reconnus incapables d'une pareille mission. Il faut pour désigner et installer un maître d'école toute une administration dont ils sont soigneusement exclus. Il est vrai que le maître d'Eschole de cette époque était un bien petit personnage qui n'avait certainement pas l'instruction qu'ont nos maîtres d'aujourd'hui, mais le développement de l'instruction ne pouvait-il se faire qu'aux dépens de nos libertés ?

L. M.

VARIÉTÉS

Longévité des femmes

Les statisticiens berlinois viennent de démontrer, une fois de plus, que la femme vit plus longtemps que l'homme en Europe.

Sur 1.000 nouveaux-nés masculins, on n'en trouve plus en vie à Berlin, après 50 ans, que 443, tandis que plus de 500 femmes, dont la moitié atteignent cet âge; 426 femmes sur 1.000 vivent jusqu'à 60 ans, 296 jusqu'à 70 ans, 227 jusqu'à 80 ans et 13 jusqu'à 90 ans.

Pour les hommes, les chiffres sont très inférieurs. Il n'en est que 63 qui arrivent à 80 ans et 7 seulement atteignent 90 ans. L'homme des grandes villes s'use donc beaucoup plus vite que la femme.

Singulier baromètre

Un de nos concitoyens a trouvé un moyen économique d'être renseigné à l'endroit des variations climatiques. Voici comment il s'y prend :

Il achète chaque année un bonhomme en pain d'épices. C'est invariablement un général en bottes à l'écuillère, qu'il accroche à un clou, en remplacement du général de l'année précédente.

Tout le monde connaît l'influence de l'humidité sur le pain d'épices: autant la sécheresse le rend ferme, autant la pluie le rend flasque et mou. Tous les matins, au moment de sortir. X... interroge sa bonne: « Que dit le général? »

La bonne court appuyer son pouce sur le bonhomme et répond: « Le général a le ventre flasque. Prenez votre parapluie. »

En revanche, si l'abdomen du guerrier est ferme, X... risque son chapeau neuf.

On n'est pas plus ingénieux!

Un cochon sauveteur

La presse d'Australie raconte un fait probablement unique dans les annales du sauvetage. Un steamer s'était échoué dans une position dangereuse, au milieu de rochers sur lesquels la mer brisait avec furie. La terre n'était éloignée que de deux cents mètres, mais il était aussi impossible de mettre une embarcation à l'eau que de franchir à la nage la courte distance qui séparait le navire du rivage.

Il y avait heureusement à bord quelques cochons bien en chair; ces gras animaux sont, à ce qu'il paraît, d'excellents nageurs. On eut l'idée de

harnacher l'un deux avec une sangle et d'attacher à cette sangle une amarre légère, puis on lança l'animal par dessus le bord. Le brave pachyderme n'eut pas un instant d'hésitation; malgré les lames il piqua droit sur la terre, franchit courageusement tous les obstacles et arriva à la plage. La côte était habitée, et l'on put installer un va-et-vient qui permit de sauver tout le personnel.

On se plaît à croire que les naufragés n'eurent pas l'ingratitude de manger cet animal secourable, qu'ils l'entourèrent de soins et d'honneurs, qu'ils lui décernèrent une médaille. Mais l'histoire est muette sur ce point.

JARDINAGE

L'influence des sels sur les plantes

L'Américain Naturalist vient de publier une note instructive sur l'influence qu'exercent sur les plantes les sels chimiques ajoutés au sol.

Des boutures de pétunias prélevées sur le même pied, avaient été placées dans des pots contenant la même terre et tenues dans les mêmes conditions d'éclairage et d'aération. La seule différence résidait dans le choix du sel mêlé à l'eau d'arrosage, et qui était soit du sulfate de potasse, soit du phosphate de potasse ou de soude, soit enfin du phosphate d'ammoniaque.

Bientôt, de grandes différences se manifestèrent entre les diverses plantes, les plantes arrosées avec des sels de potasse restèrent courtes, tandis que celles qui recevaient des sels d'ammoniaque devinrent très longues. Une différence analogue fut constatée dans le nombre des fleurs et aussi dans l'époque de la floraison, quelques une des plantes ayant commencé à fleurir après 65 jours d'autres après 104 jours seulement.

A VENDRE

A L'AMIABLE — PRIX RÉDUITS

- 1^{re} — 11 tables de classe : 10 de 4 places chacune; une de 8 places. Une Chaire
- 2^e — 2 tableaux noirs; l'un réglé d'un côté pour le solège.
- 3^e — Planches à dessin, modèles, tés et équerres.
- 4^e — Cartes murales, deux de grande dimension.
- 5^e — Garniture foyer Louis XVI, cuivre doré.
- 6^e — Commode avec vieux cuivres.

S'adresser à M. Boujard rue des Oulches à DAMMARTIN.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE de VINS DE LA GIRONDE **E. VINCENT**

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux

pa suite de la vente directe du producteur au consommateur.

SEMOIRS DE GRANDE CULTURE
ET DE JARDINAGE

Anc^{ne} Mon **BOULANGER**
à Saint-Mard (S.-&-M.)

Semoir Perfectionné
Système **GABAUT** (déposé)

ACHILLE OFFROY

A DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

BICYCLETTES, TANDEMS

et fauteuils roulants **PEUGEOT**

PEUGEOT La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires compris.

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des Sociétés du Nord et de l'Est

ANTHRACITES

FORGES LAVÉES de Premier Choix
Briquettes pleines & perforées
Grilles en fer — Meubles de Jardin

GROS — 1/2 GROS

TIMBRES CAOUTCHOUC

depuis 0 fr. 20 la ligne

Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY

L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au **CHANTIER** les 100^k

Grosse **Gaillerie** française, 1/2 gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse **Houille** Charleroi, 1/2 gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80

Gailetin de même qualité 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50

Charbon de forge (noisettes). 2.80

Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes depuis 24 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1,000 kil, au chantier, donne droit à un joli dessous-de-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, **Caillou**, **Meulière**,

Gravier et **Mignonnette** pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et **Tuyaux** en grès.

Tuiles, **Poteries**, **Chaperons** de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. 1.10

Bêches, **Louchets**, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^m65 1^m80 2^m10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, **Poulies** de puits. **Boulons**

Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie, — — 3.25

Arrosoirs, **Lessiveuses**

Tuyaux, **Gueules-de-loup**

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. **Mouleurs**

Planches de Lorraine, 2^e choix, Ja p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant **F. LEMARIÉ**

Imp. E. L. à Dammartin